Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231127-CC2023-278-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023
Notification : 06/12/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

SERVICES À LA POPULATION
ATELIER À SPECTACLE

Festival Pollen 2024 de l'Atelier à spectacle : fixation des participations financières des communes d'accueil des évènements et autorisation de signature des conventions d'organisation associées

Rapporteur : Damien STEPHO
N°CC2023-278

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**76**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**90**
Secrétaire de séance : Catherine LUCAS	

L'an 2023, le 27 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231127-CC2023-278-DE
Accusé destiné exécutoire
Réception par le préfet le 06/12/2023
Mise en ligne le 06/12/2023

M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pierre SILVE (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) donne pouvoir à M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES JONCHERETS) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231127-CC2023-278-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023
Publication : 06/12/2023

Il a été exposé que,

L'Atelier à spectacle, établissement culturel à rayonnement intercommunal, assure des missions de service public en direction de la jeunesse en proposant des spectacles et des médiations culturelles dans ou hors les murs.
Il participe ainsi à l'équité territoriale en permettant que sur un cycle maternelle/primaire chaque enfant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ait vu au moins un spectacle de la programmation de l'Atelier à spectacle.
Chaque année, ce sont ainsi en moyenne 9 000 enfants qui bénéficient des actions de l'Atelier à spectacle.

Dans ce contexte, l'Atelier à spectacle organise tous les ans le festival "Premiers arrivés" désormais dénommé Pollen à destination des élèves de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Ce festival propose des spectacles itinérants à destination des publics scolaires, ce qui implique la mise en place de conventions de partenariats entre les communes de l'agglomération qui accueillent ces spectacles et l'Atelier à spectacle.

Cette année, 4 spectacles sont proposés aux 9 communes partenaires pour un total de 16 représentations hors-les-murs. Entre 1300 et 1500 enfants seront touchés par l'action.

Le festival se déroule sur la période allant du 6 au 16 février 2024, selon la programmation suivante :

Date	Spectacles prévus	Nombre de représentations
Mardi 06/02/2023	la Compagnie Discrète présentera « Play war » au Dianetum d'Anet	1 représentation
Jeudi 08/02/2024	la Compagnie du porte-voix présentera « Oka », à l'Agora à Vernouillet	3 représentations
Vendredi 09/02/2024	la Compagnie du porte-voix présentera « Oka » à la maison Proximum Sainte Ève à Dreux	3 représentations
Lundi 12/02/2024	la Compagnie Hic sunt Leones présentera « Écho », au centre de loisirs à Brezolles	2 représentations
Mardi 13/02/2024	la Compagnie Hic sunt Leones présentera « Écho », à la salle des fêtes de Saint-Lubin des-Joncherets et en partenariat avec la commune de Nonancourt	2 représentations
Mercredi 14/02/2024	la Compagnie Hic sunt Leones présentera « Écho », à l'espace Victor Hugo à Chérisy	1 représentation
Jeudi 15/02/2024	la Compagnie En attendant présentera « Tout est chamboulé » au théâtre de la vallée de Saint-Rémy-sur-Avre	2 représentations
Vendredi 16/02/2024	la Compagnie En attendant présentera « Tout est chamboulé », à la salle des fêtes d'Ezy-sur-Eure	2 représentations

Il est donc proposé, par le biais d'une convention de demander aux villes partenaire de :
- prendre directement en charge la restauration des artistes le midi ;
- prendre en charge le transport des artistes entre leur lieu d'hébergement et leur lieu de représentation lorsque cela est nécessaire ;
- prendre en charge la distribution des affiches et des programmes sur la commune concernée et ses environs ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231127-CC2023-278-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023
Notification : 06/12/2023

- fournir le lieu de représentation vidé de tout élément, et en ordre d'exploitation (chaises disponibles si besoin, selon la jauge prévue, alimentation électrique, chauffage, nettoyage) et ce, dès le matin de la représentation ;
- mettre à disposition le personnel d'accueil et de contrôle ;
- souscrire à une assurance pour couvrir l'ensemble des dommages susceptibles d'intervenir du fait de la manifestation ;
- participer à hauteur de 2500 euros par spectacle TTC. Cette participation contribue au paiement des contrats de cessions et des accueils.

***VU** le projet de convention d'organisation des évènements,*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de la participation financière des communes accueillantes du Festival Pollen 2024 de l'Atelier à Spectacle ;
ARTICLE 2 : FIXE les participations des communes d'accueil du Festival Pollen 2024 à un montant de 2 500 € TTC par spectacle ;
ARTICLE 3 : APPROUVE le modèle de convention d'organisation des événements annexé ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la mise en place de ce festival itinérant ;
ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions d'organisation des événements avec chacune des communes concernées.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 06/12/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 06 décembre 2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Catherine LUCAS** **Secrétaire de séance**